

Règlement d'ordre intérieur

Presentation

Publié par: Bernard

Publié le : 02/03/2013 21:10:00

Règles à respecter pour les membres du Cyclo Club de Woluwe-St-Lambert.

16.00 **Règlement d'ordre intérieur du C.W.L.** Chaque membre qui s'inscrit au Cyclo Club de Woluwé-St-Lambert dont le siège social est situé : Avenue de la Charmille, 12 bte 12 à Woluwé-Saint-Lambert s'engage à respecter les règles suivantes : 1° Chaque membre effectif ou adhérent paie une cotisation annuelle. Le montant de cette cotisation est fixé par l'Assemblée Générale et ne pourra être supérieur à 250 EUR. La cotisation doit être versée à l'Association au plus tard le premier mars de l'année en cours et vaut en principe jusqu' à la fin de l'exercice. La cotisation d'un nouveau membre sera majorée du prix du maillot du club. Chaque membre rouleur sera affilié obligatoirement à la FFBC. Le comité se réserve un droit de regard sur toute demande d'affiliation avant son enregistrement. Tout membre âgé de moins de 16 ans ne sera accepté que si, lors des sorties, il est accompagné d'une personne responsable. 2° Chaque membre devra souscrire une assurance pour couvrir sa responsabilité civile en cas d'accident (type RC familiale). Il serait souhaitable que chaque membre prenne une assurance individuelle accidents. 3° Chaque membre affilié au club portera le maillot du club lors des sorties. 4° On ne peut que conseiller aux membres le port d'un casque homologué. 5° Un maximum de participations des membres aux organisations du CWL est souhaité. 6° Chaque nouveau membre sera présenté à la 1ère réunion des membres qui suivra son inscription au club. 7° Chaque membre respectera le code de la route et évitera tout comportement pouvant mettre en danger les rouleurs qui l'accompagnent. 8° Chaque membre rouleur viendra au club avec une bicyclette en ordre de marche. 9° Le club décline toute responsabilité en cas d'accident. 10° Toute discussion idéologique, religieuse ou politique est exclue des réunions. 11° Chaque membre aura soin de communiquer aussi rapidement que possible, à un responsable de groupe, ses participations aux sorties reprises dans le calendrier qui n'auraient pas pu être relevées par le capitaine du jour. **A renvoyer signé pour accord à:** Daniel HEYNEN Avenue Reine Fabiola, 6A 1340 Ottignies 010.60.00.19 - 0476.56.15.90 Normal 0 21 false false false FR FR-BE AR-SA

/* Style

Definitions */ table.MsoNormalTable{mso-style-name:"Tableau Normal";mso-tstyle-rowband-size:0;mso-tstyle-colband-size:0;mso-style-noshow:yes;mso-style-priority:99;mso-style-parent:"";mso-padding-alt:0cm 5.4pt 0cm 5.4pt;mso-para-margin-top:0cm;mso-para-margin-right:0cm;mso-para-margin-bottom:8.0pt;mso-para-margin-left:0cm;line-height:107%;mso-pagination:widow-orphan;font-size:11.0pt;font-family:"Calibri", sans-serif;mso-ascii-font-family:Calibri;mso-ascii-theme-font:minor-latin;mso-hansi-font-family:Calibri;mso-hansi-theme-font:minor-latin;mso-bidi-font-family:Arial;mso-bidi-theme-font:minor-bidi;mso-fareast-language:EN-US;}